



**« Lutte pour l'accrochage scolaire »
Accueil et Accompagnement des collégiens
en situation d'exclusion temporaire et de leurs parents.**

« A.P.C.I.S »

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°AP1-n°074 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.

FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

| THÉMATIQUE |
|---|
| LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ |
| Titre : Lutte pour l'accrochage scolaire – Accueil et accompagnement des collégiens en situation d'exclusion temporaire et de leurs parents |
| Objectifs initiaux : Enrayer un processus de décrochage scolaire et créer les conditions pour que l'élève se « ré-affilie » avec l'établissement scolaire, recréer du lien avec l'équipe éducative et retrouver le désir de (ré) investir les apprentissages. Retour de l'élève au collège dans un climat apaisé. Remobilisation et soutien des parents. |
| Public(s) cible(s) : Collégiens en situation d'exclusion temporaire et leurs familles. 502 élèves ont été accueillis sur 3 ans, 502 parents, issus de 6 collèges de 3 villes (Stains, Bagnolet, Epinay-sur-Seine) |
| Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Après orientation vers le dispositif par l'établissement scolaire : accueil (aide aux devoirs, activités et entretien avec l'élève). Entretien avec les parents. Transmission de la fiche de bilan au collège et, le cas échéant, rencontre avec les CPE ou AS scolaire. |
| Territoire(s) d'expérimentation : 3 villes de Seine-Saint-Denis : Stains : les 3 collèges sont dans des quartiers qui bénéficient du PRE et classés CUCS, ZUS. Le collège Maurice Thorez est classé en ZEP et ECLAIR. Bagnolet (à partir de novembre 2011) : les 2 collèges sont classés « Zone de Prévention Violence » dans des quartiers classés CUCS. Epinay-sur-Seine (à partir de mai 2012) : le collège Jean Vigo est classé RRS et le quartier d'Orgemont est classé CUCS et bénéficie du PRE. |
| Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Le dispositif crée des conditions propices pour mobiliser des leviers éducatifs à même de motiver un changement de comportement chez l'élève ; à savoir : une pédagogie qui vise la réassurance de l'adolescent pour qu'il se convainque qu'il peut se manifester autrement que par des conduites problématiques, la création d'un espace de réflexion sur sa conduite, la mobilisation de la famille pour qu'elle aide mieux son enfant et renforce sa supervision parentale, la mobilisation des acteurs du collège pour qu'ils accueillent le mieux possible l'élève à son retour et partage la conviction que l'élève peut changer son comportement, l'interpellation éventuelle de partenaires si le jeune a besoin d'aides spécifiques. |
| Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : les collèges M. Thorez, P. Neruda, J. Curie de Stains (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : les collèges M. Thorez, P. Neruda, J. Curie de Stains, les collèges Georges Politzer et Langevin Travail de Bagnolet, le collège Jean Vigo d'Epinay-sur-Seine, les PRE des 3 villes, le CIO de Stains, les associations de prévention spécialisée présentent sur les 3 villes. |
| Partenaires financiers (avec montants sur 3 ans): Conseil général (65.250), CUCS Bagnolet (30.000), PRE Bagnolet (9000), CUCS (41.000), PRE Stains (45.000), Fondation de l'enfance (12.500). |
| Durée de l'expérimentation : Durée initiale : 30 mois (01/01/2010-30/06/2012) / Durée effective : 30 mois (01/01/2010-30/06/2012) |
| LE PORTEUR DU PROJET |
| Nom de la structure : APCIS / Type de structure : association |
| L'ÉVALUATEUR DU PROJET |
| Nom de la structure : Effect-if-p / Type de structure : cabinet conseil privé |



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation | 5 |
| A. Objectifs de l'expérimentation..... | 5 |
| B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative) | 5 |
| 1. Public visé | 5 |
| 2. Bénéficiaires directs | 6 |
| 2.1 Statistiques descriptives | 6 |
| 2.2. Analyse qualitative | 9 |
| 3. Bénéficiaires indirects | 9 |
| II. Déroulement de l'expérimentation..... | 10 |
| A. Actions mises en œuvre | 10 |
| B. Partenariats | 11 |
| 1. Partenaires opérationnels | 11 |
| 2. Partenaires financiers | 12 |
| C. Pilotage de l'expérimentation | 12 |
| III. Enseignements généraux de l'expérimentation..... | 13 |
| A. Modélisation du dispositif expérimenté..... | 13 |
| B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif..... | 13 |
| 1. Public visé | 13 |
| 2. Actions menées dans le cadre du dispositif | 13 |
| 2.1. Précisions concernant les conditions de mise en œuvre du dispositif : | 13 |
| 2.2. Précisions concernant les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet | 15 |
| 3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance | 16 |
| 3.1. Mise en place du dispositif local..... | 16 |
| 3.2. Animation du dispositif local..... | 16 |
| 3.3. Evaluation du dispositif | 16 |
| 4. Impacts sur la structure | 16 |
| Conclusion | 18 |

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

1. Permettre à des élèves exclus temporairement d'élaborer sur l'acte qui a conduit à l'exclusion et à reprendre confiance en eux-mêmes, pour qu'ils réinvestissent l'école et les apprentissages.

2. Formaliser l'expérience de l'APCIS pour favoriser son extension à d'autres collèges, sur d'autres territoires.

Dans un contexte de précarité, les conduites de ruptures (conduites à risques, conduites de défi aux autorités...) deviennent des moyens – paradoxaux et dommageables – de s'affirmer et de se « valoriser ». Ces conduites induisent des exclusions temporaires (et parfois définitives) qui peuvent radicaliser l'élève dans son opposition à l'institution scolaire ou dans sa conduite d'évitement des apprentissages. L'exclusion peut être une mesure éducative, mais à certaines conditions (voir E. Prairat, La sanction éducative, Que sais-je ?) : il faut, notamment, que l'élève se sente « affilié » à l'institution qui l'exclut temporairement, qu'il ne se sente pas humilié par la sanction et qu'il lui soit donné la possibilité de « réparer », de sa propre initiative, ses actes (s'amender, s'excuser, faire quelque chose de positive qui donne une bonne image de lui-même...).

Le dispositif d'accueil des élèves temporairement exclus ne prétend pas être une réponse « globale » au décrochage scolaire (qui a des causes multiples), mais d'apporter une réponse éducative à des conduites de ruptures qui exacerbent le risque de décrochage scolaire, en utilisant le moment de « crise » généré par l'exclusion, pour « ré-affilier » l'élève avec l'établissement scolaire, pour remobiliser les parents, pour recréer du lien avec l'équipe éducative et susciter le désir de (ré)investir les apprentissages.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

Les élèves concernés par le dispositif sont issus de 6 collèges de 3 villes de la Seine-Saint-Denis (Stains, Bagnolet, Epinay-sur-Seine) :

- **Stains** : collège Maurice Thorez (MT) dans le dispositif depuis 2003 ; collèges Pablo Neruda (PN) et Joliot-Curie (JC), dans le dispositif depuis février 2010. Les 3 collèges sont dans des quartiers qui bénéficient du PRE et qui sont classés CUCS et ZUS. Le collège Maurice Thorez est en quartier ZEP et l'établissement est classé ECLAIR.

- **Bagnolet** (à partir de novembre 2011) : les collèges Georges Politzer (GP) et Langevin Travail (LT). Les 2 collèges sont classés « Zone de Prévention Violence » dans des quartiers classés CUCS.

- **Epinay-sur-Seine** (à partir de mai 2012) : le collège Jean Vigo (JV) est classé RRS et le quartier d'Orgemont est classé CUCS et bénéficie du PRE.

L'action vise un public issu principalement de quartiers populaires. Quelques données (INSEE 2009) permettent de mesurer les importantes difficultés sociales de ces publics :

Bagnolet : 33 839 habitants, 28,2% de 0-19 ans, 3,6% de ménage avec 4 enfants ou plus, 13,1% de familles monoparentales, 57,4% de Foyers fiscaux imposables, taux de chômage de 17,5%, 42,9% des ménages en HLM, 28,1% de personnes sans diplômes.

Epinay : 53 777 habitants, 33,5% de 0-19 ans, 7,7% de ménage avec 4 enfants ou plus, 22,4% de familles monoparentales, 46,5% de Foyers fiscaux imposables, taux de chômage de 15,9%, 38,2% des ménages en HLM, 31,6% de personnes sans diplômes.

Stains : 33 951 habitants, 34,6% de 0-19 ans, 9,2% de ménage avec 4 enfants ou plus, 16,3% de familles monoparentales (42% pour les familles d'élèves du collège Maurice Thorez), 39,5% de Foyers fiscaux imposables, taux de chômage de 19,2%, 57,5% des ménages en HLM, 36,7% de personnes sans diplômes.

Comme dans nombre d'autres quartiers populaires, les collégiens cumulent de nombreux facteurs de vulnérabilité :

- Facteurs socio-éducatifs : peu ou pas de mixité sociale, rareté des adultes sur le quartier pouvant servir de modèles identificatoires, faible supervision parentale imputable au travail en horaires décalées ou à la dépressivité liée à la précarité, culture de la débrouille qui valorise les trafics...
- Facteurs culturels : faible capital culturel des parents, dichotomie entre le cadre scolaire et la culture populaire et/ou la culture d'origine qui amènent des enfants à penser que l' « école, ce n'est pas pour moi »...
- Facteurs psychologiques : altération de l'estime de soi sous l'effet des difficultés, des échecs répétés, des discriminations, des négligences voire des maltraitances...

2. Bénéficiaires directs

2.1 Statistiques descriptives

En années scolaires :

Nous ferons d'abord apparaître les chiffres en fonction des années scolaires (2009-2010 / 2010-2011 / 2011-2012), car ceux-ci font ressortir des données que les chiffres en années civiles rendent moins manifestes. On constate, en effet, une tendance, dans le temps, à une diminution du nombre d'élèves accueillis. Sur les 3 années scolaires, 502 élèves ont été accueillis sur 3 ans, ainsi que 592 adultes (parents et professionnels – équipes éducatives des collèges, CIO, PRE, associations de prévention spécialisée...).

| 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | | | Total |
|--|---|--|---|---------------------------|------------|
| Stains (115) Maurice Thorez (MT) : 100 élèves Pablo Neruda (PN) : 3 Joliot-Curie (JC) : 12 | Stains (159) Maurice Thorez (MT) : 87 élèves Pablo Neruda (PN) : 19 Joliot-Curie (JC) : 53 | Stains (87) MT : 50 PN : 9 JC : 28 | Bagnolet (122) GP : 46 LT : 76 | Epinay (19) JV : 19 | |
| 115 | 159 | 228 | | | 502 |

Nombre de journées

| | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | Total |
|--|---|---|--|----------------------|
| Nombre de journées d'exclusion (exclusion de 1 journée à 10 jours) | Stains : 464 journées (MT : 406 ; PN : 6 ; JC : 52) | Stains : 449 journées (MT : 243 ; PN : 47 ; JC : 159) | Stains : 315 journées (MT : 191 ; PN : 36 ; JC : 88) Bagnolet : 367 jours (GP : 148 ; LT : 219) Epinay : 53 journées | 1648 journées |
| | 464 journées | 449 journées | 735 journées | |
| Moyenne de journées d'accueil par jeune | Stains : 4 jours | Stains : 2,8 jours | Stains : 3,6 jours Bagnolet : 3 jours Epinay : 2,8 jours | 3,2 jours |
| | 4 jours | 2,8 jours | 3,2 jours | |

Répartition par sexe

| | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | Total |
|---------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Filles | 31 | 34 | 62 | 127 |
| Garçons | 84 | 125 | 166 | 375 |

Répartition par classes :

| | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | Total |
|-----------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Sixième | 32 | 39 | 47 | 118 |
| Cinquième | 37 | 34 | 80 | 151 |
| Quatrième | 24 | 48 | 52 | 124 |
| Troisième | 22 | 38 | 49 | 109 |

Adultes rencontrés :

| | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | Total |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|
| Parents rencontrés physiquement | 96 | 143 | 206 | 445 |
| Parents contactés par téléphone | 19 | 16 | 22 | 57 |
| Professionnels* | 22 | 22 | 46 | 90 |
| Total bénéficiaires | 137 | 181 | 274 | 592 |

* Les équipes éducatives (Principaux, Principaux adjoints, CPE, AS scolaire, Professeurs principaux, professeurs intéressés) des collèges M. Thorez, P. Neruda, J. Curie de Stains, les collèges Georges Politzer et Langevin Travail de Bagnolet, le collège Jean Vigo d'Epinay-sur-Seine, les PRE des 3 villes, le CIO de Stains, les associations de prévention spécialisée présentent sur les 3 villes (Sauvegarde 93 à Stains, Rue et Cité à Bagnolet, Jeunesse Feu Vert à Epinay).

En années civiles :

| Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation | Bénéficiaires entrés l'année 1 2010 | Bénéficiaires entrés l'année 2 2011 | Bénéficiaires entrés l'année 3 du 01/01/2012 au 30/06/2012 | Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation | Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|--|---|
| | | | | | |

| | | | | | | |
|-------------------------------|------------------------|-----|-----|-----|-----|---|
| Jeunes | 360 (120 x 3) | 109 | 177 | 165 | 451 | 0 |
| Adultes | 390 (130 x 3) | 121 | 196 | 189 | 506 | 0 |
| Nombre total de bénéficiaires | 750 (120 + 130 x 3) | 230 | 373 | 354 | 957 | 0 |

| | Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation | Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation |
|--|---|--|
| Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques | | |
| 1. Jeunes | | |
| Âge | | |
| Moins de 6 ans | | |
| 6-10 ans | | |
| 10-16 ans | 360 | 406 |
| 16-18 ans | 0 | 45 |
| 18-25 ans | | |
| Autres : (préciser) | | |
| Autres : (préciser) | | |
| Situation | | |
| Elèves en pré-élémentaire | | |
| Elèves en élémentaire | | |
| Collégiens | 360 | 451 |
| Lycéens en LEGT | | |
| Lycéens en lycée professionnel | | |
| Jeunes apprentis en CFA | | |
| Étudiants du supérieur | | |
| Demandeurs d'emploi | | |
| Actifs occupés | | |
| Autres : (préciser) | | |
| Autres : (préciser) | | |
| Niveau de formation | | |
| Infra V | | |
| Niveau V | | |
| Niveau IV | | |
| Niveau III | | |
| Niveau III | | |
| Niveau I | | |
| Sexe | | |
| Filles | 120 | 144 |
| Garçons | 240 | 307 |
| 2. Adultes | | |
| Qualité | | |
| Parents | 360 | 451 |
| Enseignants | 2 | 6 |
| Conseillers d'orientation-psychologues | | 3 |

| | | |
|---|----|----|
| Conseillers principaux d'éducation | 20 | 30 |
| Conseillers d'insertion professionnelle | | |
| Animateurs | | |
| Éducateurs spécialisés | 5 | 8 |
| Autres : <i>PRE</i> | 3 | 6 |
| Autres : AS scolaire | | 2 |

2.2. Analyse qualitative

Des objectifs quantitatifs dépassés grâce à l'extension du dispositif :

Des objectifs quantitatifs dépassés grâce à l'extension du dispositif sur deux autres villes qui ont sollicité l'association pour qu'elle intervienne sur leurs territoires (451 élèves au lieu de 360 prévus).

L'adhésion des jeunes à la démarche

Aucun jeune n'a été exclu du dispositif, 90% des élèves ne réitèrent pas dans l'année d'actes susceptibles d'induire une nouvelle exclusion.

L'adhésion des parents à la démarche

Les parents sont très facilement rencontrés et ils se déplacent massivement pour rencontrer les animateurs du dispositif et pour discuter de leurs éventuelles difficultés.

Une possible tendance à la baisse des orientations d'une année sur l'autre

On observe, notamment grâce aux chiffres en années scolaires, une baisse du nombre d'orientation, notamment sur le collège M. Thorez (100 élèves en 2009-2010, 87 élèves 2010-2011, 50 en 2011-2012). Une hypothèse est que ce type de dispositif transformerait le comportement des élèves et améliorerait les relations entre jeunes et adultes de l'établissement, de telle sorte que les logiques d'imitation des comportements déviants des plus « grands » par les plus jeunes se réduirait, année après année, les jeunes constatant que ces comportements reçoivent une réponse et que cette réponse va inclure l'information de leurs parents. Une telle hypothèse demande à être étayée par l'observation dans la durée de l'évolution des effectifs orientés par les autres collèges, entrés plus tard dans le dispositif. Néanmoins de nombreux facteurs peuvent affecter la fréquentation du dispositif comme la politique de l'établissement ou d'éventuels problèmes qui surgiraient sur les quartiers et causeraient un climat de tension (ex-dealer qui sort de prison et qui veut récupérer sa « part de marché », conflits entre communauté, règlement de compte entre bandes...).

3. Bénéficiaires indirects

Des professionnels et des institutions qui se sont engagés dans des démarches analogues, dans le département et ailleurs, ont reçu le concours de l'APCIS, notamment sous forme de transmission d'expériences.

Rappelons que dès 2008, après une évaluation du dispositif par le cabinet effect-if-p et la Mission de prévention des conduites à risques du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ce dispositif suscite l'intérêt du département qui va le subventionner, puis développer le

dispositif départemental ACTE. Aujourd'hui, le département subventionne 22 dispositifs d'accueil d'élève exclus sur le département concernant 68 collèges, et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a été lauréat 2011 des Prix Territoriaux la Gazette des communes/GMF Assurances pour ce dispositif.

L'APCIS a contribué à faire connaître sa démarche de plusieurs manières :

- Création et diffusion d'un référentiel d'évaluation de l'action

- Présentations publiques du dispositif devant des professionnels et des pouvoirs publics : le 09.06.2010, Présentation à Profession Banlieue (Centre Ressource de la politique de la ville à St Denis) ; 09.07.2010, à la Délégation Interministérielle à la ville (présentation aux délégués du Préfet délégué pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis) ; 26.10.2010. Présentation au Congrès national des Conseils d'enfants et de jeunes (anacej) à Pau ; 03.12.2011. Rencontres des acteurs de l'éducation en Seine-Saint-Denis-CG93 ; 07.03.12. Plate-forme régionale de lutte contre le décrochage scolaire. Assise régionale – Conseil régional IDF ; 22.06.12. Lutter contre le décrochage scolaire, journée organisée par la Fondation Jean Jaurès en présence de Mme George Pau-Langevin, ministre chargée de la Réussite éducative

- Organisation d'un colloque : 19.06.12. Présentation des premiers résultats de l'évaluation et présentation du « référentiel » de l'action, en partenariat avec le CG93, le Fond d'expérimentation pour la jeunesse et l'Inspection académique

- Editions spécialisées dans l'éducation : revue Diversité Ville-École-Intégration du CNDP, N° 161 - juin 2010 : « Un dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement » ; mention de l'expérience de l'APCIS dans Guillaume Balas, « Lutter contre le décrochage scolaire, vers une nouvelle action publique régionale », Fondation Jean Jaurès, 2012, p. 66

- dans la presse locale : Le magazine Seine Saint Denis n°13 de Mai - Juin 2010 ; Le Parisien du 01.09.2010 « les collégiens exclus seront encadrés » ; brochure de la MDPCR du département de Seine Saint Denis de février 2011, un article intitulé « Le décrochage scolaire : comprendre, expérimenter, évaluer »)

- dans la presse nationale : 20minutes du 10.12.2010 : « Le 93 ne laisse pas traîner ses collégiens » ; Libération du 13.12.2010 : « Elèves exclus mais pas perdus » ; Le Monde 03.01.2012 : « En Seine-Saint-Denis, le sauvetage des « gueules cassées » de l'école » ; Alternative économique, Hors-série « Et si on changeait tout... », avril 2011, pp. 132-133

- à la radio : Journal de France Info et RTL le 13.11.10 ; émission « périphérie » sur France Inter le 16.01.11 et le 23.01.11 et sur France culture, 24 et 28.01.11. Émission Les Pieds sur terre "Echec scolaire" et émission Les Pieds sur terre "Jeunes décrocheurs", le 14.02.2012

- et à la télévision : reportage au 20 heures sur France 2 le 06.12.2010

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

1. Mise en place du partenariat avec le collège définissant les modalités d'orientation des élèves (accord des parents, nombre maximal d'élèves accueillis une même journée, prescription de devoirs scolaire à faire sur la période d'exclusion...).

2. Accueil du jeune dans les locaux : aide aux devoirs le matin, participation à des activités l'après-midi, entretiens avec l'élève, avec pour objectif d'analyser les causes de son exclusion et de l'aider à développer des stratégies qui lui permettent d'éviter les confrontations agressives, participation à des groupes de paroles (animé par un psychologue mis à disposition par le PRE de Stains), à des « théâtres-forum »

3. Entretien avec les parents pour identifier les ressources dont la famille dispose pour aider son enfant dans son parcours scolaire : accueil-écoute pour l'aider à gérer ses difficultés avec l'enfant, médiation si ses relations avec le collège sont compliquées ou dégradées ; inscription dans un dispositif d'accompagnement scolaire ; inscription dans des actions de socialisation ; accompagnement du jeune dans l'élaboration d'un projet d'insertion, etc...

4. Retour vers l'établissement scolaire (transmission de la fiche bilan, rencontre, le cas échéant, avec les CPE ou AS scolaire).

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

| Nom de la structure partenaire | Type de structure partenaire | Rôle dans l'expérimentation |
|--------------------------------|------------------------------------|---|
| L'Inspection académique | EN - Administration départementale | Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Maurice Thorez, Stains | EN - Collège | Orienté les élèves, Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Pablo Neruda, Stains | EN - Collège | Orienté les élèves, Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Joliot-Curie, Stains | EN - Collège | Orienté les élèves, Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Georges Politzer, Bagnolet | EN - Collège | Orienté les élèves, Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Langevin Travail, Bagnolet | EN - Collège | Orienté les élèves, Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Jean Vigo, Epinay-sur-Seine | EN - Collège | Orienté les élèves, Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| PRE de Stains | Municipale | Met à disposition un psychologue un après-midi par semaine pour l'animation de groupes de parole. Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| PRE de Bagnolet | Municipale | Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |

| | | |
|------------------------|---------------------------------------|---|
| PRE d'Épinay-sur-Seine | Municipale | Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| CIO de Stains | EN | Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Sauvegarde 93 - Stains | Association de prévention spécialisée | Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Rue et Cité – Bagnolet | Association de prévention spécialisée | Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |
| Jeunesse Feu Vert | Fondation - prévention spécialisée | Participe au Comités de pilotage et au comité de suivi. |

2. Partenaires financiers

| Financements | Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en % |
|--|---|
| Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse | 44,71 % |
| Cofinancements extérieurs à la structure : Conseil général (49.375€), CUCS Bagnolet (15.000 €), CUCS EXPE (8.206 €) PRE Bagnolet (9.000€), PRE Stains (37.500€), Ville de Stains (1.114€), Valorisation locaux (30.000€) | 55,29 % |
| Autofinancement | |

C. Pilotage de l'expérimentation

Le comité de pilotage (à l'échelle de la ville). Le Copil a pour but de faciliter la mise en place du dispositif et d'accompagner l'évaluation. Il se réunit deux fois par an. Il est composé des représentants de l'Etat (préfet, délégué du préfet), du directeur académique, des représentants des établissements scolaires (chefs d'établissements, CPE...), du CIO, du maire et d'élus (à l'éducation, à la jeunesse, aux associations...) et des services municipaux concernés (école, jeunesse...) du Conseil Général et du Conseil Régional (direction des collèges ou des lycées), des partenaires locaux (association de prévention spécialisée, associations de quartier, centre socioculturel...) et des partenaires du secteur de la protection de l'enfance...

Le comité de suivi (à l'échelle de l'établissement). Un comité de suivi est créé avec chaque établissement scolaire. Il a pour but de faire un point régulier sur le bon fonctionnement du dispositif et de faciliter la rencontre des partenaires autour de situations complexes pour proposer des réponses adaptées. Il est composé de représentants de l'établissement scolaire impliqué dans le suivi quotidien des élèves (CPE, AS...) et de partenaires relais pour les prises en charge.

D'autre part, participation au Comité départemental ACTE (dispositif du Conseil général) et au Comité départemental de suivi des élèves décrocheurs (Préfecture, PJJ, Inspection académique)

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

1. Première accueil de l'élève après orientation par le collègue
2. Accueil avec aide aux devoirs, le matin.
3. Activités l'après-midi permettant au jeune d'élaborer sur l'acte qui a conduit à son exclusion grâce à des espaces de réflexion
4. Rencontre avec les parents en vue de les remobiliser pour qu'ils aident mieux leur enfant et renforcer leur supervision parentale
5. Evaluation et facilitation du retour de l'élève dans l'établissement, notamment par d'éventuelles médiations, pour que l'équipe accueille le mieux possible l'élève à son retour et partage la conviction que l'élève peut changer son comportement.
6. Orientation éventuelle de l'élève et/ou des parents vers un dispositif de soutien

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Elèves de collèges issus de quartiers populaires en situation d'exclusion temporaire.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

2.1. Précisions concernant les conditions de mise en œuvre du dispositif :

a. Première accueil de l'élève après orientation par le collègue

(Le principe de libre adhésion du représentant légal de l'élève aura été respecté par l'établissement et l'établissement aura déterminé des devoirs à faire pour la période d'exclusion). L'accueil de l'élève peut avoir lieu dès le premier jour de son exclusion si le collègue en avertit à temps le dispositif d'accueil. Le représentant légal de l'élève est contacté sans délais par le dispositif d'accueil en vue d'un rendez-vous avec les parents, pour rappeler les horaires et préciser les conditions relatives au déjeuner (à la cantine, à son domicile, voir panier repas à l'association) et à son éventuelle présence le mercredi après-midi. Lorsque le dispositif d'accueil atteint les limites de sa capacité d'accueil (+ de 5 élèves pour 1 adulte), la

mise en œuvre de la sanction d'exclusion temporaire, est différée en concertation avec l'établissement scolaire. En cas d'exclusion d'élèves pour un même fait, lié à un conflit les opposant, les protagonistes peuvent être accueillis en même temps si une médiation est possible ; à des périodes distinctes si une médiation ne peut être mise en œuvre.

b. Accueil avec aide aux devoirs, le matin.

L'élève est accueilli de 09h30 à 12h30 et reçoit l'aide d'un intervenant pour réaliser ses devoirs (explicitation des consignes, révision des leçons...). Les activités de travail scolaire demandées par l'établissement peuvent être réévaluées en fonction du niveau de l'élève et d'éventuels besoins de révisions.

c. Activités l'après-midi permettant au jeune d'élaborer sur l'acte qui a conduit à son exclusion grâce à des espaces de réflexion

L'élève est accueilli de 14h00 à 16h30. Des temps sont réservés à une réflexion sur la sanction et pour permettre à l'élève d'élaborer sur la situation qui a généré l'exclusion, ainsi que sur ses difficultés et ses atouts. Plusieurs entretiens individuels ont lieu avec l'élève, à sa demande ou à l'initiative des professionnels. La présence de plusieurs élèves est mise à profit pour proposer des activités créatrices et collectives (groupe de parole, théâtre...) ayant, notamment, pour effet de favoriser une réflexion sur les situations qui ont conduit aux exclusions.

d. Rencontre avec les parents en vue de les remobiliser pour qu'ils aident mieux leur enfant et renforcer leur supervision parentale

Les parents sont reçus sur place, le cas échéant jusqu'à 20h00. Quand la rencontre est compliquée à mettre en œuvre, un entretien téléphonique a lieu. L'entretien avec les parents pour identifier les ressources dont la famille dispose pour aider son enfant dans son parcours scolaire.

e. Evaluation et facilitation du retour de l'élève dans l'établissement, notamment par d'éventuelles médiations, pour que l'équipe accueille le mieux possible l'élève à son retour et partage la conviction que l'élève peut changer son comportement.

Le dispositif entretient des relations régulières avec l'établissement scolaire, les CPE de l'établissement scolaire sont régulièrement consultés pour évaluer l'accompagnement des élèves et procéder, le cas échéant, aux ajustements souhaitables. Un bilan de l'accueil est réalisé, en partie avec l'élève. Il est informé qu'il est convenu avec l'établissement scolaire que ce bilan ne peut être utilisé par l'administration, par exemple à l'occasion d'un conseil de discipline. Le bilan de la période d'accueil de l'élève dans le dispositif (comportement, travail scolaire...) est systématiquement adressé à l'établissement scolaire.

f. Orientation éventuelle de l'élève et/ou des parents vers un dispositif de soutien

Le dispositif est en mesure de mobiliser, en fonction des situations, les partenaires susceptibles de compléter son action ou de répondre à des problématiques spécifiques de manière appropriée. Il peut s'agir d'accueil-écoute pour aider la famille à gérer ses difficultés avec l'enfant, de médiations, si les relations avec le collègue sont compliquées ou dégradées, d'inscription du jeune dans un dispositif d'accompagnement scolaire, d'inscription dans des actions de socialisation, d'accompagnement du jeune dans l'élaboration d'un projet d'insertion, etc... Les situations de maltraitance ou de dangerosité, le cas échéant, révélées au cours de la période d'accueil et notamment au cours des entretiens avec les élèves, sont transmises, par le dispositif d'accueil, aux instances appropriées.

g. La coordination du projet. Le travail d'accueil est accompagné d'un travail de « coordination » : la coordination comprend le travail de liaison avec les partenaires,

présentation du dispositif à la journée de « pré-rentrée », l'organisation et l'animation des comités de pilotage et de suivi, l'animation de l'équipe, les bilans d'activité...

h. Réflexion sur le référentiel de l'action. En juillet 2011, un important travail d'introspection concernant le fonctionnement, qui visait à préparer l'extension du dispositif sur deux autres villes et qui a abouti à la création d'un référentiel.

i. Communication autour du projet. Présentations publiques du dispositif devant des professionnels et des pouvoirs publics ; Organisation d'un colloque le 19.06.12. et communication vers la presse (voir « bénéficiaires indirects »).

2.2. Précisions concernant les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet

4 compétences « techniques » sont indispensables :

a. Avoir une expérience de **l'accompagnement scolaire**, c'est-à-dire la capacité à mettre un enfant en situation de réussite face à un exercice scolaire. Ce qui implique d'appréhender d'éventuelles difficultés (mauvaise compréhension des énoncés des exercices et/ou d'une incapacité à faire des liens entre un exercice et un cours), mais aussi avoir une connaissance suffisante des programmes scolaires, ainsi qu'une capacité à réassurer l'enfant face aux apprentissages.

b. Avoir une expérience de la **médiation**, c'est-à-dire une aptitude à entendre les griefs de l'établissement scolaires et ainsi que ceux formulés par l'enfant, une capacité à accompagner l'enfant dans une réflexion sur sa responsabilité dans la situation de conflit qui est à l'origine de l'exclusion et de stimuler sa capacité à entrer dans un processus de changement (se reconnaître comme capable d'être acteur d'un changement dans sa relation avec l'établissement et les enseignants). Ces compétences de médiation peuvent, le cas échéant, être mobilisées dans la relation avec les parents et avec des professionnels des équipes éducatives.

c. Avoir des compétences **d'animation de groupes restreints**, c'est-à-dire, d'une part, être capable de proposer des activités créatives et ludiques aux enfants et, d'autre part, pouvoir exercer une autorité qui régule les tensions inhérentes aux petits groupes.

d. Avoir des **compétences de « réseautage »**, c'est-à-dire une capacité à identifier des personnes ressources, d'identifier correctement leurs compétences, de percevoir la complémentarité de leurs actions et avoir les compétences relationnelles nécessaires à l'établissement d'un travail collaboratif.

A ces 4 compétences « techniques » s'ajoutent deux « postures » :

e. une **posture de co-éducation** vis-à-vis des parents, qui suppose de reconnaître ceux-ci comme premier éducateur de l'enfant. Il faut ici prendre en compte les valeurs éducatives des parents et se poser comme un intervenant complémentaire à leur travail de parent. Il s'agit aussi de ne pas les considérer comme « coupables » des difficultés de l'enfant, mais comme « responsables », au sens, où on les reconnaît capable, dans l'intérêt de leur enfant, de saisir et de participer à la définition d'une aide éducative.

f. une **posture qui valorise l'école**, qui s'appuie sur des valeurs éducatives en accord avec celles de l'établissement scolaire, promouvant une éthique qui valorise « l'effort », en tant qu'activité source de satisfactions qui seront obtenues de manière différée. Soutenir avec

conviction que les apprentissages sont nécessaires à la réalisation de projets personnels et satisfaisants pour soi, et que les apprentissages ne sont possibles qu'à la condition d'intégrer des règles de vie qui permettent le bon fonctionnement de l'établissement scolaire.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

3.1. Mise en place du dispositif local

- Recueil et analyse des attentes des futurs partenaires du dispositif (collège, PRE, associations locales) en prenant en compte l'offre éducative et sociale locale et association des partenaires à la définition du dispositif local, d'objectifs prévisionnels quantitatifs et qualitatifs, modalités d'accueil des élèves
- Mobilisation des moyens nécessaires au fonctionnement du dispositif (financement - ville, Etat, Conseil général ; locaux ; équipements ; professionnels : nombre, profils, compétences ; outils pédagogiques ; identification des ressources externes)
- Elaboration de convention de partenariat
- Définition d'outils de suivi et d'évaluation (document d'information des familles, des enseignants, fiches de liaison, fiche-bilan...)
- Mise en place d'un comité de pilotage (ville) et d'un comité de suivi (par établissement)

3.2. Animation du dispositif local

- Animation des réunions des comités de pilotage et des comités de suivis
- Contacts réguliers avec les partenaires.

3.3. Evaluation du dispositif

- Evaluation des situations particulières d'élèves dans le cadre du comité de suivi et évaluation du dispositif dans le cadre du comité de pilotage (à l'échelle de la ville).
- Evaluation par le renseignement des fiches du dispositif ACTE (départemental)
- Création d'un référentiel d'évaluation permettant l'auto-évaluation et le réajustement de l'action.

4. Impacts sur la structure

Ce dispositif a renforcé l'ancrage de l'association dans le champ de la lutte pour la réussite scolaire.

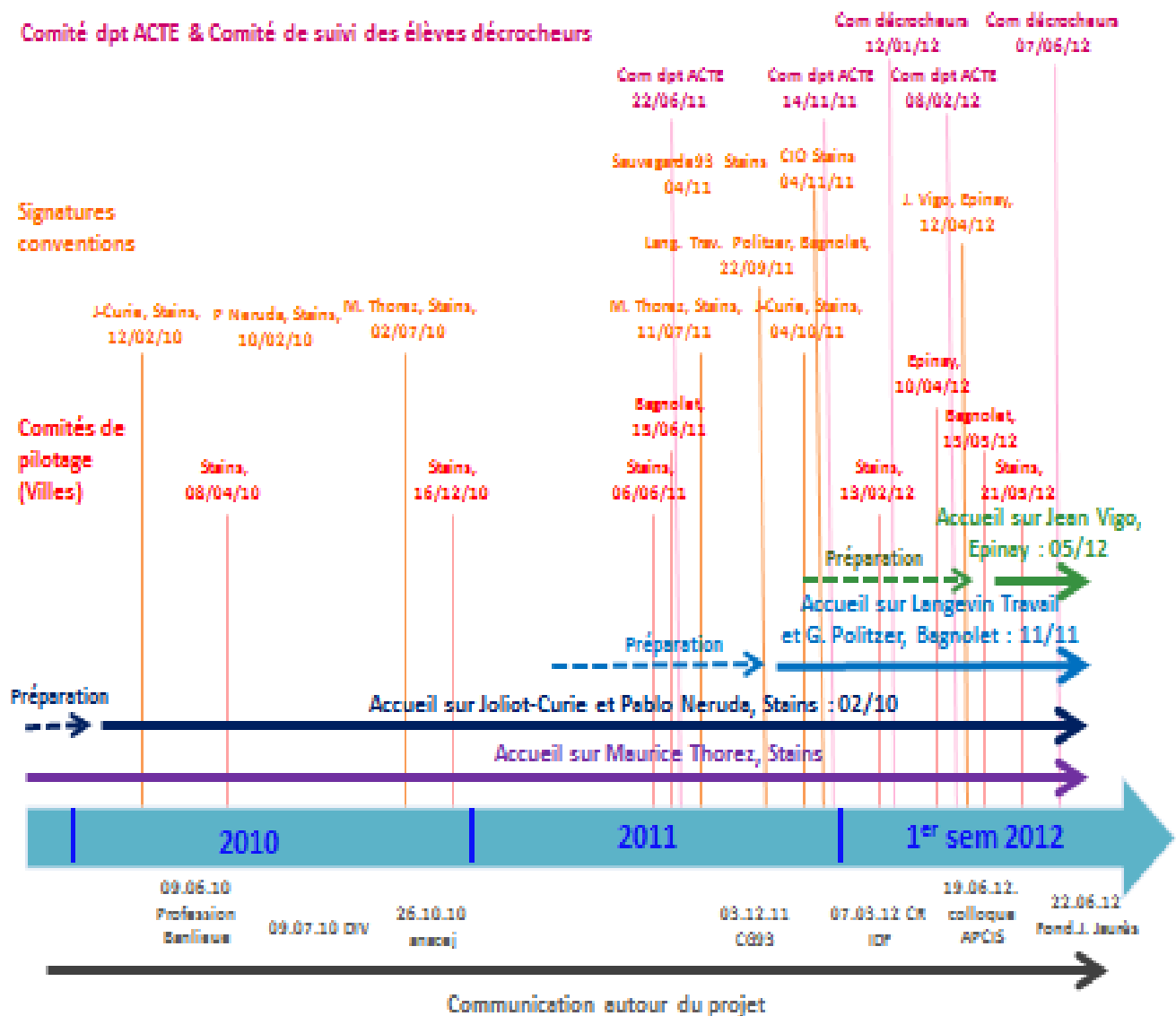
Avec 502 jeunes accueillis sur 3 années scolaires, accueillis chacun 3,2 jours en moyenne, l'activité d'accueil des élèves exclus est devenue une activité quasi permanente durant les périodes scolaires, car rare furent les journées où l'association n'accueillait pas de jeunes.

Le développement du dispositif sur plusieurs villes a eu des effets importants en termes d'organisation (recrutement, coordination). Le fait de travailler sur plusieurs villes permet d'avoir un nombre d'éducateurs qui permet de renforcer l'équipe des villes qui connaissent une soudaine affluence et de palier aux arrêts maladie.

L'association a développé un travail de communication important (voir « bénéficiaires indirectes ») :

- Création et diffusion d'un référentiel d'évaluation de l'action
- Présentation publique du dispositif devant des professionnels et des pouvoirs publics
- Editions spécialisées dans l'éducation
- articles dans la presse locale
- dans la presse nationale
- à la radio
- et à la télévision

Tableau synoptique des actions :



Conclusion

Le dispositif crée des conditions propices pour mobiliser des leviers éducatifs à même de motiver un changement de comportement chez l'élève ; à savoir : une pédagogie qui vise la réassurance de l'adolescent pour qu'il se convainque qu'il peut se manifester autrement que par des conduites problématiques, la création d'un espace de réflexion sur sa conduite, la mobilisation de la famille pour qu'elle aide mieux son enfant et renforce sa supervision parentale, la mobilisation des acteurs du collège pour qu'ils accueillent le mieux possible l'élève à son retour et partage la conviction que

l'élève peut changer son comportement, l'interpellation éventuelle de partenaires si le jeune a besoin d'aides spécifiques.

Le dispositif prévient la rencontre avec « l'école de la rue » (conduite à risque, trafics). Ce temps d'accueil s'inscrit dans une continuité scolaire grâce aux devoirs à faire et à un espace de réflexion sur les difficultés rencontrées avec l'école. Les enseignants et les équipes éducatives se sentent moins seuls pour élaborer des réponses appropriées face aux conduites problématiques des jeunes et trouvent, grâce au dispositif, un tiers qui agit en médiation avec les familles. Le sentiment général est que le dispositif améliore le climat scolaire et il est constaté que 90% des élèves ne réitèrent pas d'actes conduisant à une exclusion au cours de l'année. Des élèves semblent à cette occasion améliorer leurs relations avec les enseignants et les apprentissages. Les parents se rendent volontiers aux rendez-vous qui leur sont proposés et, dans bien des cas, formulent des demandes de soutien ou se sentent soulagés de pouvoir parler dans un cadre non stigmatisant de leurs difficultés.

La transférabilité du dispositif est vérifiée du fait de l'extension à deux autres villes et du fait du développement du dispositif départemental ACTE qui inclut 22 dispositifs d'accueil d'élève exclus sur le département concernant 68 collèges.

1) Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- Tableau 1 sur les publics
- Tableau 2 sur les actions
- Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation
- Tableau 4 sur l'exécution financière

Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

| Numéro du projet | AP1-074 | | | | | | | |
|---------------------------------|---|-----------------------------|--------------------------------|---|--|---|------------------|--|
| | Description synthétique de chaque action | Durée en mois | Ressources humaines mobilisées | | | Ressources matérielles mobilisées | | |
| Effectifs | | | ETP | Type de personnel concerné (qualifications) | Achats | Prestations de services | Autre (préciser) | |
| 1. Préparation du projet | <i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i> | | | | | | | |
| Action n°1 | Phase préparatoire* à la mise en place du dispositif sur les collèges P. Neruda et Joliot-Curie, Stains | 1 (01/01/10 au 31/01/12) | 4 | 0,30** | Présidente Directrice Directrice adjointe Coordinatrice | Fournitures scolaire | | |
| Action n°2 | Phase préparatoire à la mise en place du dispositif sur les collèges Langevin-Travail et G. Politzer, Bagnolet | 8 01/02/11 31/10/11 | 4 | 0,30** | Présidente Directrice Directrice adjointe Coordinatrice | Fournitures scolaire Meubles Ordinateurs Imprimante Modem Fax Téléphone | | |
| Action n°3 | Phase préparatoire à la mise en place du dispositif sur le collège J. Vigo, Epinay | 5 01/11/11 30/04/12 | 4 | 0,30** | Présidente Directrice Directrice adjointe Coordinatrice | Fournitures scolaire Meubles Ordinateurs Imprimante Modem Téléphone | | |
| Action n°4 | | | | | | | | |
| Action n°5 | | | | | | | | |

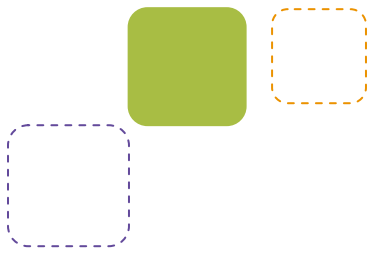
* La phase préparatoire comprend : le diagnostic local, la mobilisation des partenaires, la recherche des financements, l'élaboration d'une convention, la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi, l'organisation matériel (local, équipement).

** Directrice à 0,15, Coordinatrice à 0,10, Directrice adjointe et Présidente à 0,5

| 2. Mise en œuvre du projet | <i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i> | | | | | | | |
|--|---|----------------------------------|---|--------|--|--------------|---|--|
| Action n°1 | Accueil des élèves exclus - Stains | 30 01/01/10 au 30/06/12 | 3 | 2,70* | Educatrice Educatrice spécialisée Coordinatrice (en renfort) | | | |
| Action n°2 | Accueil des élèves exclus - Bagnolet | 8 01/11/11 au 30/06/12 | 3 | 1,50** | Educatrice Stagiaire éducateur Coordinatrice (en renfort) | | | |
| Action n°3 | Accueil des élèves exclus - Epinay | 2 02/05/12 au 30/06/12 | 1 | 1 | Educatrice | | | |
| Action n°4 | Coordination des dispositifs sur les 3 collèges de Stains, puis sur les 3 villes*** | 30 01/01/10 au 30/06/12 | 1 | 0,70 | Coordinatrice | | | |
| Action n°5 | Création d'un référentiel d'évaluation de l'action | 1 01/07/11 au 30/07/11 | 6 | 1 | Présidente Directrice Directrice adjointe Coordinatrice 2 éducateurs | | Maquettage et impression du référentiel | |
| Action n°6 | Communication autour du projet**** | 30 01/01/10 au 30/06/12 | 8 | 0,1 | Présidente Directrice Directrice adjointe Coordinatrice 4 éducateurs | Alimentation | | |
| Action n°7 | | | | | | | | |
| Action n°8 | | | | | | | | |
| <p>* 1,70 : Intervention sur 2 x 36 semaines de scolarité (2010-2011) et 26 semaines en 2012 (94 semaines) / 2 éducateurs à plein temps sur la période scolaire (= 0,72 ETP x 2) + la coordinatrice à ¼ temps sur la période scolaire (0,26 ETP). ** 1,50 : Intervention sur 29 semaines de scolarité / 1 éducatrice à plein temps sur la période scolaire (= 0,83 ETP) + 1 éducateur stagiaire sur 22 semaines (0,62 ETP) + la coordinatrice en renfort (0,05 ETP). *** La coordination comprend le travail de liaison avec les partenaires, présentation du dispositif à la journée de « pré-rentrée », l'organisation et l'animation des comités de pilotage et de suivi, l'animation de l'équipe, les bilans d'activité... **** Communication : rencontre avec des journalistes, participation à des colloques, et organisation d'un colloque le 19/06/2012</p> | | | | | | | | |
| 3. Achèvement du projet | <i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i> | | | | | | | |
| Action n°1 | | | | | | | | |
| Action n°2 | | | | | | | | |
| Action n°3 | | | | | | | | |

Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

| Numéro du projet | | | |
|--|---|-------------------------------------|---|
| AP1-074 | | | |
| Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.) | Utilisateurs ou destinataires | Format (papier, électronique, etc.) | Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non) |
| Convention(s) de partenariat Outils de pilotage | Les collègues, le CIO, les associations de prévention spécialisée | Papier | Oui |
| Fiche de liaison Outil de suivi | Collèges | Papier | Oui |
| Fiche d'évaluation de l'accueil par l'Apcis et d'auto-évaluation par l'élève Outil de suivi | Collèges | Papier | Oui |
| Référentiel d'évaluation Outil de suivi, outil de formation | L'association elle-même. Les professionnels intéressés par la démarche | Papier, électronique | Oui |
| | | | |
| | | | |



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse

